



Appel à candidatures

RESPONSABLE DU PROJET "PROTÉGER" POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNIQUES DE GÉNIE VÉGÉTAL SUR LES RIVIÈRES DE GUADELOUPE

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie A, ouvert aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : Contrat de projets dans la fonction publique pour les personnels non titulaires, un contrat de un an (en cas de prolongation de l'opération).

Date de prise de poste souhaitée : 1er janvier 2024

Rattachement hiérarchique : Responsable du département patrimoines et Appui aux Territoires (DPAT)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe. Le Secrétariat général gère les fonctions supports de l'établissement : comptabilité, finances publiques, ressources humaines, fonctionnement, moyens généraux et juridique. Les pôles Terrestre et Marin visent à améliorer la connaissance, à valoriser et protéger le patrimoine forestier et marin.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique.

Au sein de l'Établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

Le poste de Responsable du projet "PROTÉGER" s'intègre au département Patrimoines et appui aux territoires. Ce dernier se décompose en deux services. Le service appui aux territoires dont le périmètre est la coordination du développement durable et des actions en lien avec la charte, sur le territoire et le service patrimoines naturel, paysager et culturel qui constitue un service support en termes de « sciences et techniques ».

Missions

Sous l'autorité du responsable du Département Patrimoines et Appui aux Territoires (DPAT), l'agent :

Assure la gouvernance du projet PROTÉGER, phase 3 – fond vert :

- Organise et anime les comités techniques et comités de pilotages du projet.
- Informe le Conseil d'administration et les représentants du personnel sur l'avancée du projet.
- Développe des partenariats avec les collectivités locales compétentes dans les travaux en cours d'eau (Région / Communautés de Communes / Communes).
- Développe des partenariats avec les pépiniéristes ou associations d'insertion contribuant ainsi au développement économique de la filière et du label végétal local.
- Rédige les comptes-rendus des différentes réunions.
- Fais valider les communications autour du projet, co-encadre le stagiaire avec le Département Communication, accueil et Pédagogie

Mets en œuvre un plan d'action en cohérence avec les missions, les objectifs et les moyens qui lui sont assignés

- Rédige une synthèse des ateliers de clôture de la phase 2
- Propose un plan d'actions basé sur les conclusions de la phase 2 (enjeux filière/formation, biodiversité, sanitaire, consolidation technique, gouvernance et appropriation locale)
- Programme les achats nécessaires au projet en accord avec les moyens financiers disponibles.
- Rédige les cahiers des charges techniques, contrat de culture ou convention.
- Sollicite les autorisations auprès des instances concernées.
- Coordonne les chantiers-école (formation).
- Assure le lien avec les techniciens de développement local, pour le suivi des actions « Protéger » prévues avec les communes
- Assure une assistance technique auprès des collectivités partenaires et synthétise les expertises des membres du comité techniques des projets de travaux en cours d'eau en génie-végétal déposés par ceux-ci.

Élabore et suit le dossier de demande de financement FEDER « projet PROTÉGER, phase 3 » :

- Synthétise les demandes faites par les partenaires lors de la clôture de la phase 2.
- Monte un nouveau consortium d'acteurs pour répondre aux objectifs du projet déposé.
- Rédige l'annexe technique et financière du dossier de demande de subvention au FEDER.
- Rédige les conventions partenariales nécessaires au projet.
- Mets en perspective ces éléments dans une démarche d'évaluation construite dans la durée et tournée vers l'amélioration de l'action
- Assure le lien avec les services instructeurs du FEDER
- Communique sur les actions mises en œuvre aux différentes échelles
- Suit financièrement la consommation des crédits et collecte les pièces nécessaires à la clôture et au solde de l'opération

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

Le chargé de projet dispose des moyens informatiques, techniques et véhicules de services mutualisés nécessaires à l'exercice de sa mission. L'agent est titulaire du permis B. Les activités sont compatibles au télétravail (max. 2 jours par semaine).

COMPÉTENCES	N	D
Connaissances	■	<ul style="list-style-type: none"> Financements publics ■ Connaissance des milieux tropicaux et notamment des Antilles. ■ Anglais lu et écrit
Savoirs-Faire	■	<ul style="list-style-type: none"> Gère les conflits. ■ Aisance rédactionnelle (rapports, documents, conventions, contrats et synthèse) ■ Aisance dans la communication orale. ■ Capacité et méthode de conduite des projets. ■ Maîtrise des outils informatiques (Open Office) ■ Coordonne et anime des réseaux
Savoirs-être	■	<ul style="list-style-type: none"> Sens de l'organisation et facultés d'adaptation ■ Autonomie et sens de l'initiative ■ Sens de l'analyse et de la synthèse. ■ Aptitude et goût pour le travail en équipe, l'encadrement, le sens des relations humaines et la prise de décisions. ■ Adaptabilité relationnelle interne et externe (contact avec le public, les services publiques et les partenaires scientifiques) ■ Polyvalence et souplesse. ■ Fort intérêt naturaliste.

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT RESPONSABLE DU PROJET « PROTÉGER »)

A l'attention de Mme Valérie SÉNÉ, directrice du PNG :

Courriel à :

sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **13/12/23**

Prise de poste souhaitée : **1er janvier 2024**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>